



PRÉFET DE LA GIRONDE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Service des Procédures Environnementales

ARRÊTÉ DU 21 FEV. 2019

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

CRÉATION DE SECTEURS D'INFORMATION SUR LES SOLS (SIS)

**Le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine,
Préfet de la Gironde,**

Vu le code de l'Environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L. 556-2, L. 125-6, L. 171-6, L. 171-8, L. 172-1, L. 511-1, L. 512-5, L. 514-5 et R.125-41 à R.125-47 ;

Vu l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols SIS ;

Vu le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L. 125-6 et L. 125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

Vu le rapport et les propositions du 15 février 2019 de l'Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement,

Vu les avis émis par les communes des EPCI entre le 01/02/2018 et le 01/08/2018 ;

Vu l'information des propriétaires concernés par le projet de création de secteurs d'information sur les sols, par courrier préfectoral du 13/07/2018 ;

Vu les observations du public recueillies entre le 05/10/2018 et le 26/10/2018 ;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Considérant que les activités exercées par les sociétés dont les noms figurent sur l'annexe 1, est à l'origine de pollution des sols et des eaux souterraines ;

Considérant que les communes du département de la Gironde ont été consultées sur les projets de création de Secteurs d'Information des Sols situées sur leur territoire ;

Considérant que les propriétaires des terrains d'assiette concernés par des projets de création de Secteurs d'Informations des Sols ont été informés ;

Considérant que la consultation du public a été réalisée du 05/10/2018 au 26/10/2018;

Considérant que les remarques des communes, des propriétaires et du public ont été prises en compte et qu'elles ne remettent pas en cause les projets de création de Secteur d'Information des Sols ;

Sur proposition du Secrétaire général de la Préfecture de la Gironde ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} : GÉNÉRALITÉS

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'environnement, les Secteurs d'Information des Sols suivants sont créés, pour l'Établissement Public de coopération Intercommunal – CA du Bassin d'Arcachon Nord :

- Sur la commune de ANDERNOS LES BAINS :

Identifiant SIS	Nom usuel
33SIS06324	DUCAMIN FRERES-Andernos

- Sur la commune de BIGANOS :

Identifiant SIS	Nom usuel
33SIS06276	Déposante de Biganos

- Sur la commune de LANTON :

Identifiant SIS	Nom usuel
33SIS06256	Décharge de Lanton

- Sur la commune du LEGE CAP FERRET :

Identifiant SIS	Nom usuel
33SIS06286	GARAGE DE LA COTE
33SIS06313	Décharge de Lège

- Sur la commune de MIOS :

Identifiant SIS	Nom usuel
33SIS06225	EDISUD Transports S.A.S.
33SIS06263	Décharge La Cassadotte

Ces Secteurs d'Informations des Sols sont annexés au présent arrêté préfectoral.

ARTICLE 2 : PUBLICATION

Les secteurs d'Information des Sols mentionnés à l'article 1 sont publiés sur le site Internet <http://www.georisques.gouv.fr>

L'arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département de la Gironde.

ARTICLE 3 : NOTIFICATIONS

Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale dont le territoire comprend un ou des Secteurs d'Informations des Sols mentionnés à l'article 1.

ARTICLE 4 : PUBLICITÉ

En vue de l'information des tiers :

Conformément à l'article **R181-44 du code de l'environnement**, une copie du présent arrêté sera déposée en mairie des communes concernées par le présent arrêté et pourra y être consultée par les personnes intéressées. Il sera affiché à la mairie pendant une durée minimum d'un mois, procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité est dressé par les soins du maire.

ARTICLE 5 : DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Le présent arrêté est soumis à un contentieux de pleine juridiction. Conformément à l'article **R181-50 du code de l'environnement**, il peut être déféré à la juridiction administrative compétente, le tribunal administratif de Bordeaux :

- par les tiers, personnes physiques ou morales, les communes intéressées ou leurs groupements dans un délai de **quatre mois** à compter de la publication ou de l'affichage de la présente décision.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « WWW.TELERE COURS.FR ».

ARTICLE 6 : EXÉCUTION

Le Secrétaire Général de la Préfecture, les Maires et présidents d'EPCI mentionnés à l'article 1, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

21 FEV. 2019
À Bordeaux, le
LE PRÉFET
~~Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général,~~
Thierry SUQUET

ANNEXE 1
FICHE SIS DU CA DU BASSIN D'ARCACHON NORD



Identification

Identifiant	33SIS06324
Nom usuel	DUCAMIN FRERES-Andernos
Adresse	7 Rue Bernard Palissy
Lieu-dit	
Département	GIRONDE - 33
Commune principale	ANDERNOS LES BAINS - 33005
Caractéristiques du SIS	Ancienne scierie avec traitement de bois par des produits chlorophénoliques exploitée par la société DUCAMIN Frères sur la commune d'Andernos-les-Bains (33). Les installations ont été autorisées par l'arrêté du 17 août 1988. En mars 2005, l'ex-DRIRE a constaté la cessation définitive des activités sur ce site sans que la déclaration de cessation d'activité n'ait été produite. L'emprise du site occupe une superficie totale d'environ 1 862 m ² (source : www.cadastre.gouv.fr).
Etat technique	Site sous surveillance après diagnostic, pas de travaux complets de réhabilitation dans l'immédiat
Observations	Une étude de sol a été remise le 22 avril 2009. L'impact des activités sur la qualité des eaux souterraines et des sols, notamment le traitement du bois par trempage, est négligeable. Les composants toxiques du Xylophène, utilisé pour le traitement du bois, n'ont pas été décelés dans les eaux souterraines ou les sols. Des traces de HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) ont été détectées dans les eaux souterraines à l'amont et à l'aval du site. En revanche, des teneurs élevées en hydrocarbures totaux (1300 mg/kg et 9900 mg/kg) ont été relevées dans deux échantillons de sol au droit de la zone de distribution du carburant. Cette pollution d'extension limitée, une dizaine de m ² , est probablement due à un déversement accidentel. L'activité artisanale va se poursuivre sur le site, aucun usage sensible des sols n'est envisagé dans le futur. Par ailleurs, les polluants ont migré en profondeur et ne sont pas accessibles depuis la surface du sol. Il n'y a donc pas d'exposition directe à la source de pollution, les risques sanitaires sont limités. Toutefois, les sols contaminés constituent une source de pollution secondaire pour les eaux souterraines. Bien qu'il n'existe aucun usage sensible des eaux souterraines à l'aval immédiat du site, il conviendrait d'excaver les terres polluées et de les transférer vers une filière de traitement adaptée. Le volume à excaver est à environ 5 m ³ . Concernant la zone de distribution du carburant, il est nécessaire de réaliser une dalle en béton afin de protéger le sol des égouttures. Si cette dalle est exposée aux intempéries, les eaux de ruissellement devront être collectées et traitées par un séparateur à hydrocarbures avant de rejoindre le milieu naturel. Si cette dalle est couverte, les effluents devront être collectés dans une fosse étanche. Celle-ci devra être curée par une entreprise agréée, les déchets collectés devront être envoyés vers une filière de traitement adapté.

Des informations précises et complémentaires peuvent être obtenues en consultant la fiche BASOL correspondante sur "<http://basol.developpement-durable.gouv.fr/>".

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	33.0200	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=33.0200

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques potentiels, à gérer
Commentaires sur la sélection	Pollution avérée des sols en hydrocarbures – Travaux à réaliser (excavation et évacuation des terres impactées) – En cas de changement d'usage, des diagnostics complémentaires devront être effectués, voire la mise en œuvre de mesures de gestion complémentaires adaptées aux usages envisagés

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	378210.0 , 6415611.0 (Lambert 93)
Superficie totale	2635 m ²
Perimètre total	216 m

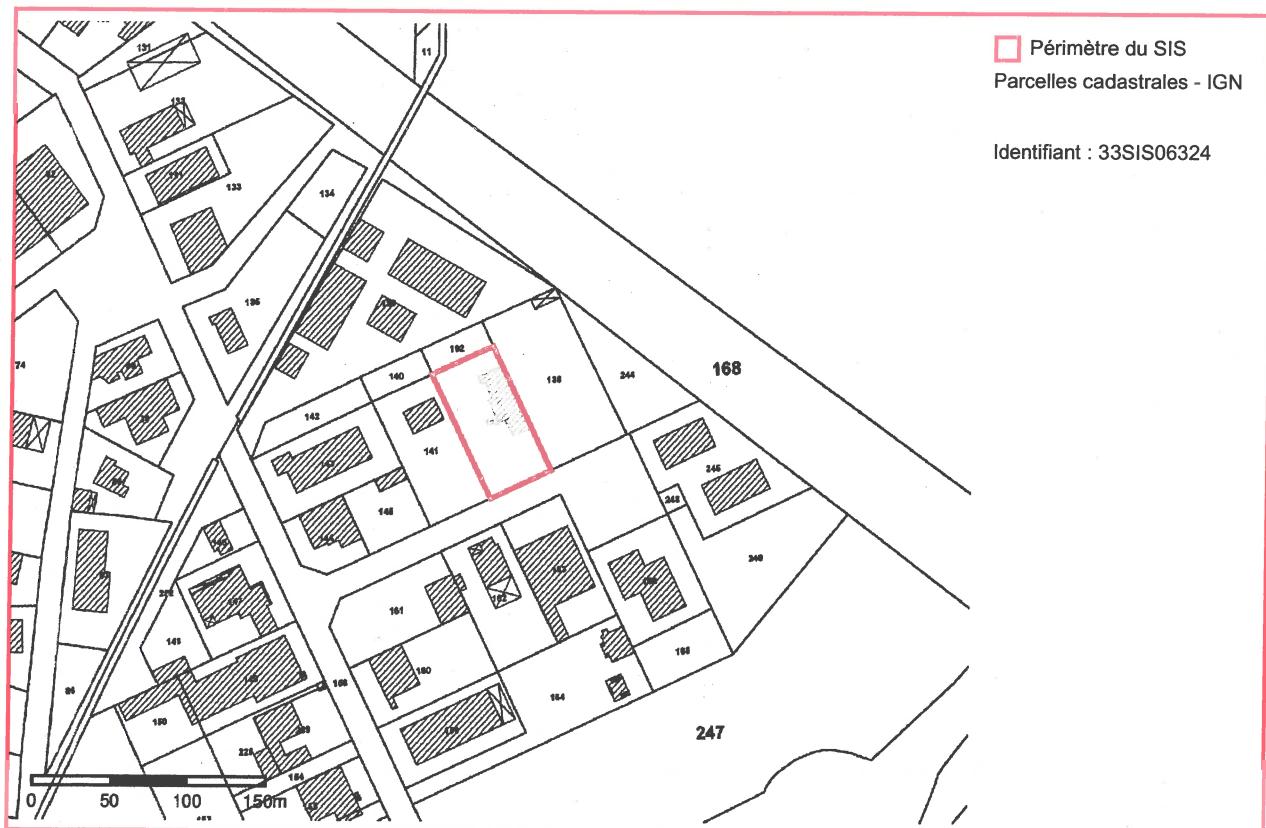
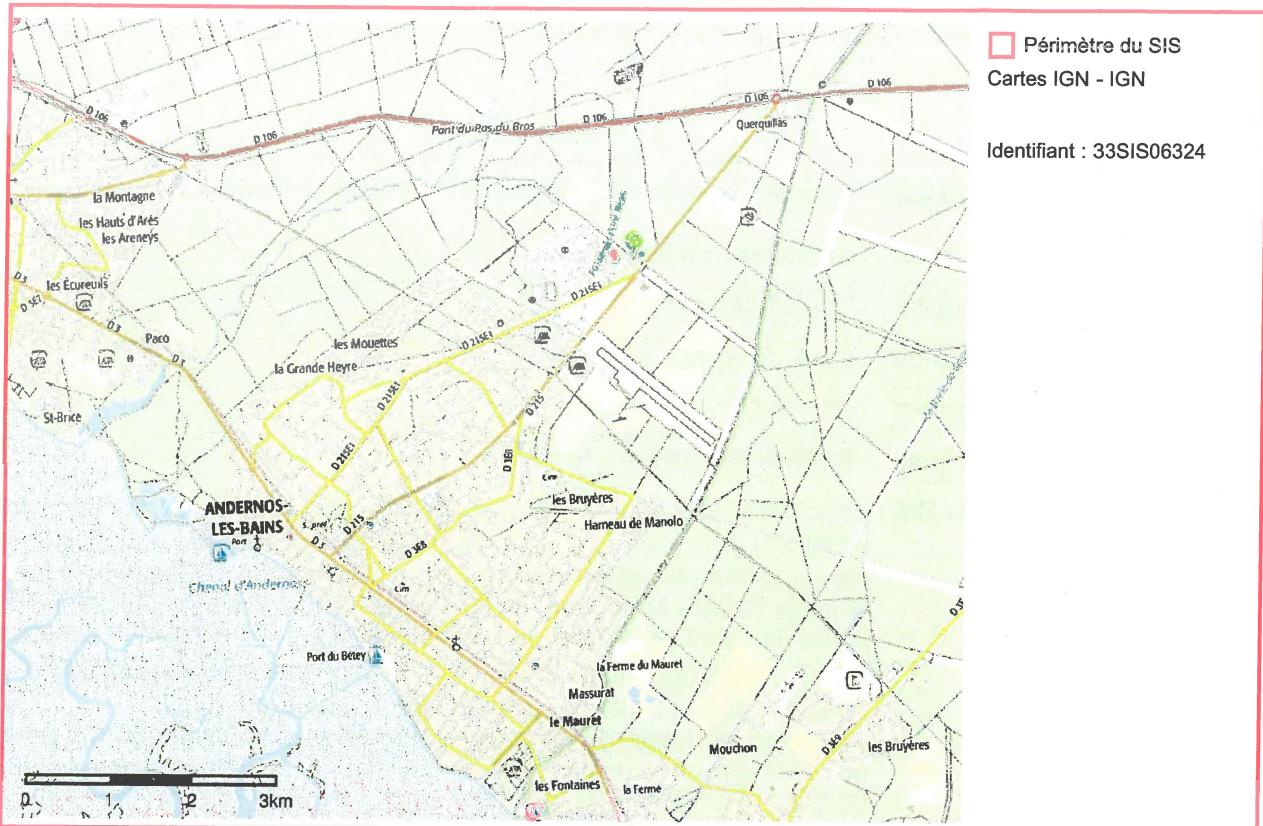
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
ANDERNOS LES BAINS	BV	139	06/10/2017

Documents

Cartographie





Identification

Identifiant	33SIS06276
Nom usuel	Déposante de Biganos
Adresse	Douil de Pissos Sud
Lieu-dit	Douil de Pissos Sud
Département	GIRONDE - 33
Commune principale	BIGANOS - 33051

Caractéristiques du SIS

Ancienne déposante de matière de vidange exploitée par M. HERRAN André sur la commune de Biganos (33). Cette exploitation a été autorisée par arrêté préfectoral du 19 juin 1964. L'extension a fait l'objet de l'arrêté préfectoral du 3 mars 1986. Les déchets réceptionnés sur le site sont constitués de boues résiduaires de station d'épuration d'eaux usées, de sables et boues de curage des réseaux de collectes d'eaux usées et d'égouts, de boues de forage (bentonite).

La superficie totale du site est de 50 200 m², dont 32 200 m² sont occupés par onze bassins en déblai remblai séparés par des digues de sable. La fraction restante correspond à un chemin d'exploitation et une zone boisée. Ces bassins ont été réalisés en décapant le terrain naturel de 50 cm à un mètre d'épaisseur et les sables ont permis de constituer les digues ceinturant les bassins.

Les terrains alentours sont des parcelles boisées. Les habitations les plus proches sont situées à environ 600 mètres au nord-ouest du site au lieu dit « Les Tuilleries », puis à 700 mètres au sud-est au lieu dit « Ninèche ».

Dans son courrier en date du 20 janvier 2005, l'exploitant a informé la préfecture de la cessation d'activité. Le 7 juin 2005, l'exploitant a remis un diagnostic initial et une évaluation simplifiée des risques (ESR). En l'état actuel du mémoire de cessation, les conclusions n'ont pas permis de classer le site pour les mesures de surveillance. Des compléments d'études ont été demandés par l'Inspection des Installations Classées en date du 25 juillet 2005, non communiqués à ce jour.

Etat technique Site sous surveillance après diagnostic, pas de travaux complets de réhabilitation dans l'immédiat

Observations Des informations précises et complémentaires peuvent être obtenues en consultant la fiche BASOL correspondante sur "<http://basol.developpement-durable.gouv.fr/>".

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	33.0206	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=33.0206

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques potentiels, à gérer
Commentaires sur la sélection	Compléments d'études et travaux de remise en état à réaliser

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	387111.0 , 6403492.0 (Lambert 93)
Superficie totale	70830 m ²
Perimètre total	1227 m

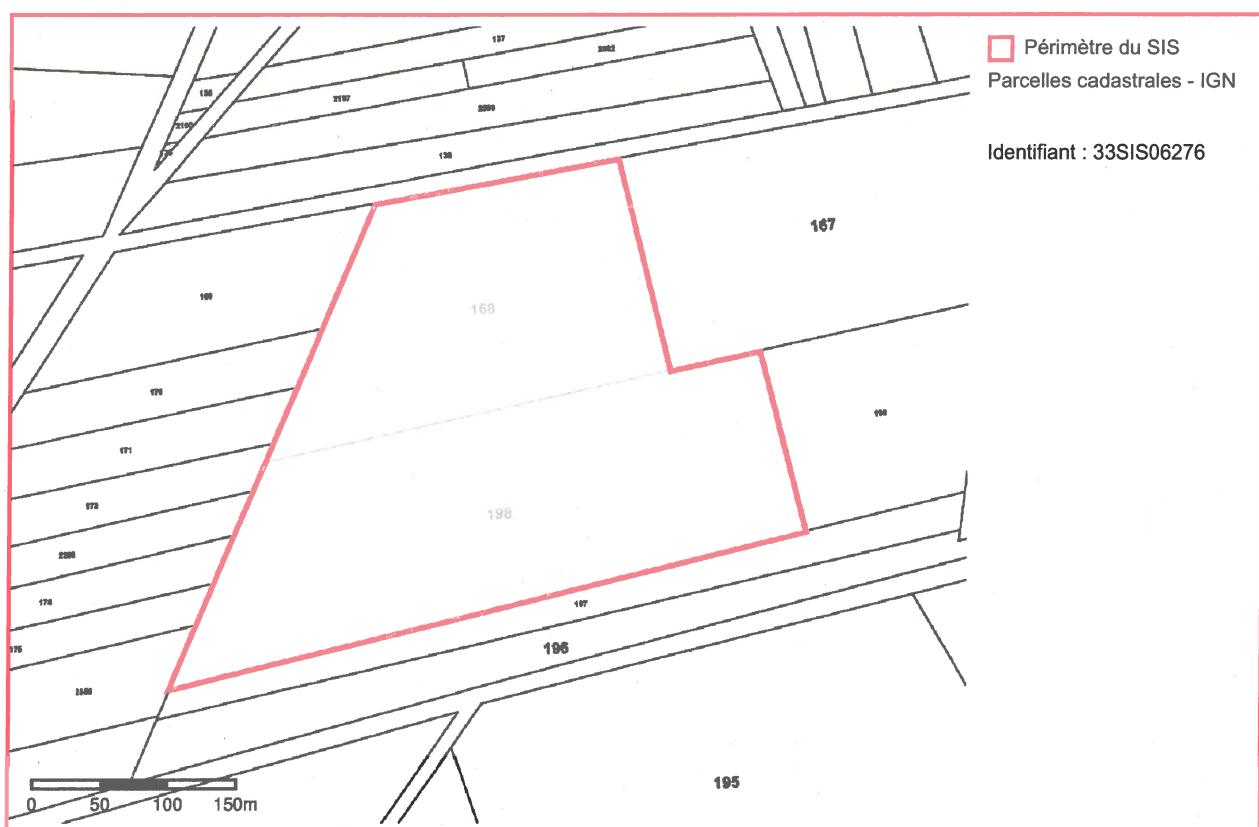
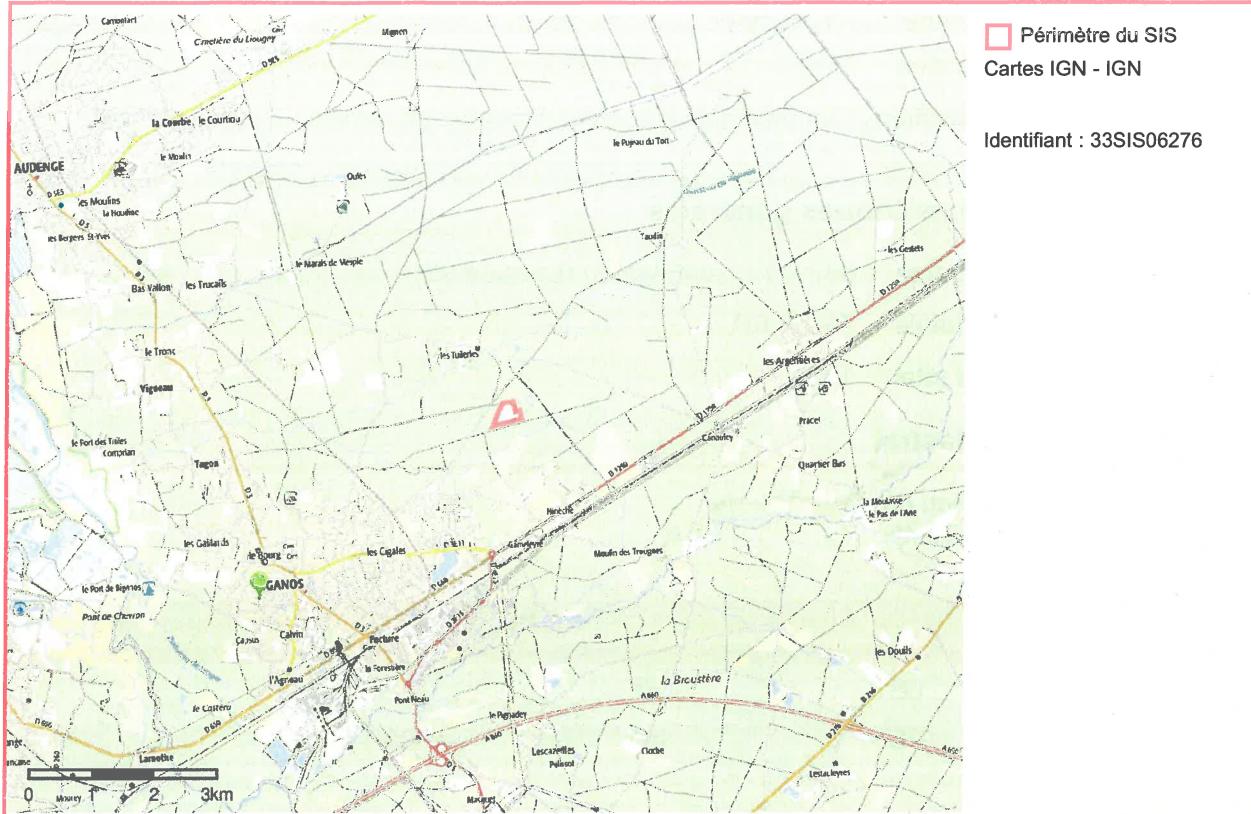
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
BIGANOS	0B	168	22/11/2017
BIGANOS	0B	198	22/11/2017

Documents

Cartographie





Identification

Identifiant	33SIS06256
Nom usuel	Décharge de Lanton
Adresse	Bois de l'Eglise
Lieu-dit	Bois de l'Eglise
Département	GIRONDE - 33
Commune principale	LANTON - 33229
Caractéristiques du SIS	<p>Ancienne décharge communale de Lanton située au milieu de la forêt landaise, à 2,5 km au nord-est du village de Lanton, à 4 km au Nord-Est du Bassin d'Arcachon, sur la commune de Lanton (33) au lieu-dit « Bois de l'Eglise ». Le site est délimité au nord-ouest par la route départementale RD n°3 (D3 E10) et les autres orientations restantes par des parcelles boisées. Il occupe une surface d'environ 10,9 ha, mais la surface concernée par l'ancienne décharge, d'une hauteur d'environ 6 m, au centre du site, n'a pas été évaluée. D'après les plans, l'inspection évalue la surface correspondant à l'exploitation de l'ancienne décharge communale, constituée de deux talus dénommés merlon 1 et 2 dans l'étude SOGREAH, à environ 11 000 m². Ce dépôt pourrait constituer un volume estimatif de déchets de 25 000 m³. L'exploitation de la décharge aurait débuté en 1976. La décharge aurait été exploitée entre 1976 et 1994, l'exploitation aurait été réalisée par des dépôts sauvages de tout type de déchets hors ordures ménagères, avec brûlage des déchets verts. De 1994 à 2001, suite à l'arrivée d'un gardien, mise en place d'un tri sommaire des déchets entrants (déchets verts, déchets industriels banals, huiles usagées et batteries, etc...) et évacuation vers la décharge contrôlée d'Audenge. Depuis 2001, un tri sélectif est mis en place. Les déchets sont constitués principalement de déchets toxiques en quantité dispersée (huiles usagées, piles, peintures, solvants, médicaments, etc...), de déchets de jardin, de déchets vert, de bois, de déblais et gravats, ainsi que de mélange de varech et de sable issus du nettoyage des plages.</p> <p>Le site a fait l'objet de plusieurs diagnostics (2001, 2004, 2010). L'analyse des sols a montré la présence d'hydrocarbures totaux (HCT) et de métaux (cadmium, cuivre, plomb, zinc et mercure). L'arrêté préfectoral du 27 juillet 2012 prescrit les mesures de remise en état de la décharge. A ce jour, la réalisation de ces travaux n'a pas été communiquée auprès de l'Inspection des Installations Classées. Une surveillance semestrielle des eaux souterraines est prescrite par arrêté préfectoral du 27 juillet 2012.</p>
Etat technique	Site en cours de traitement, objectifs de réhabilitation et choix techniques définis ou en cours de mise en oeuvre
Observations	Des informations précises et complémentaires peuvent être obtenues en consultant la fiche BASOL correspondante sur " http://basol.developpement-durable.gouv.fr/ ".

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	33.0362	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=33.0362

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques potentiels, à gérer
Commentaires sur la sélection	En l'absence de mise en place de servitudes d'utilité publique (SUP) sur la décharge, le site est classé comme étant à risques potentiels à gérer.

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 382922.0 , 6411165.0 (Lambert 93)

Superficie totale 151778 m²

Perimètre total 2123 m

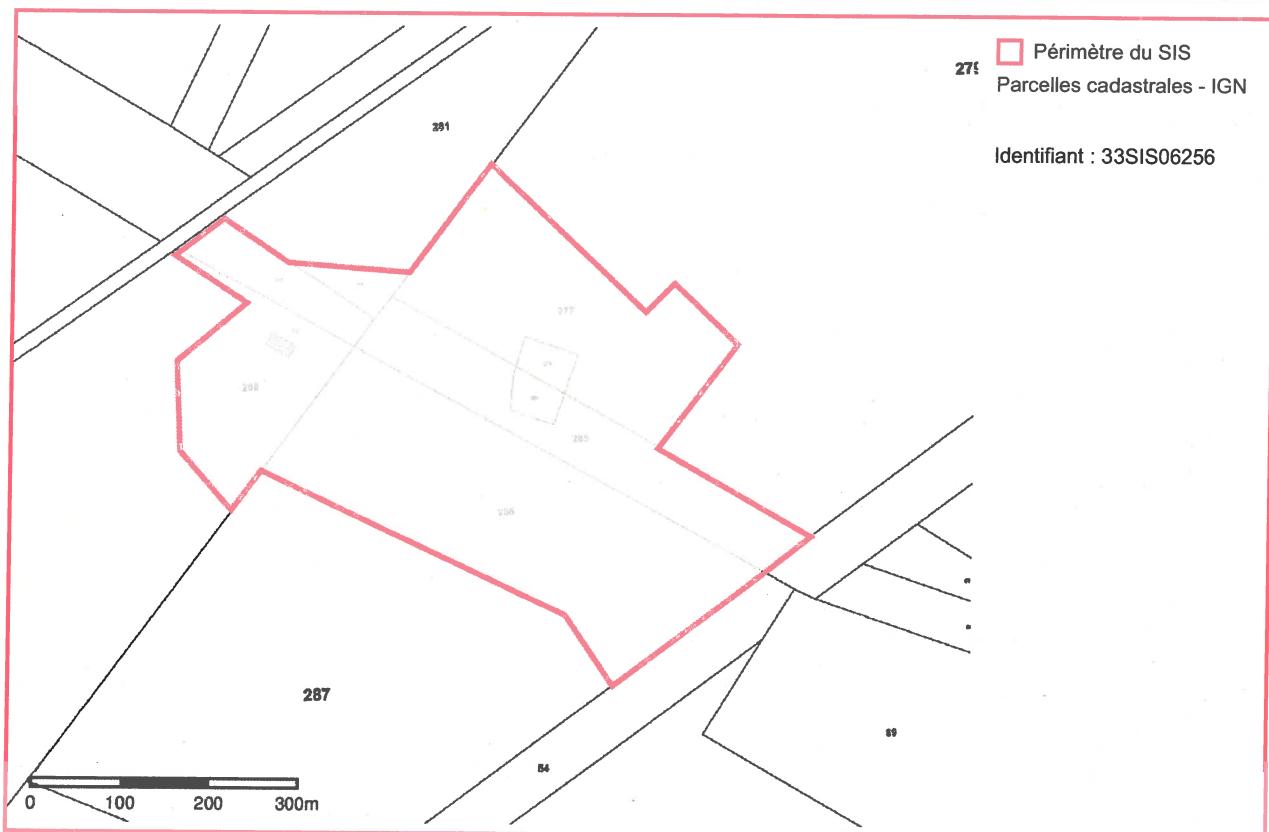
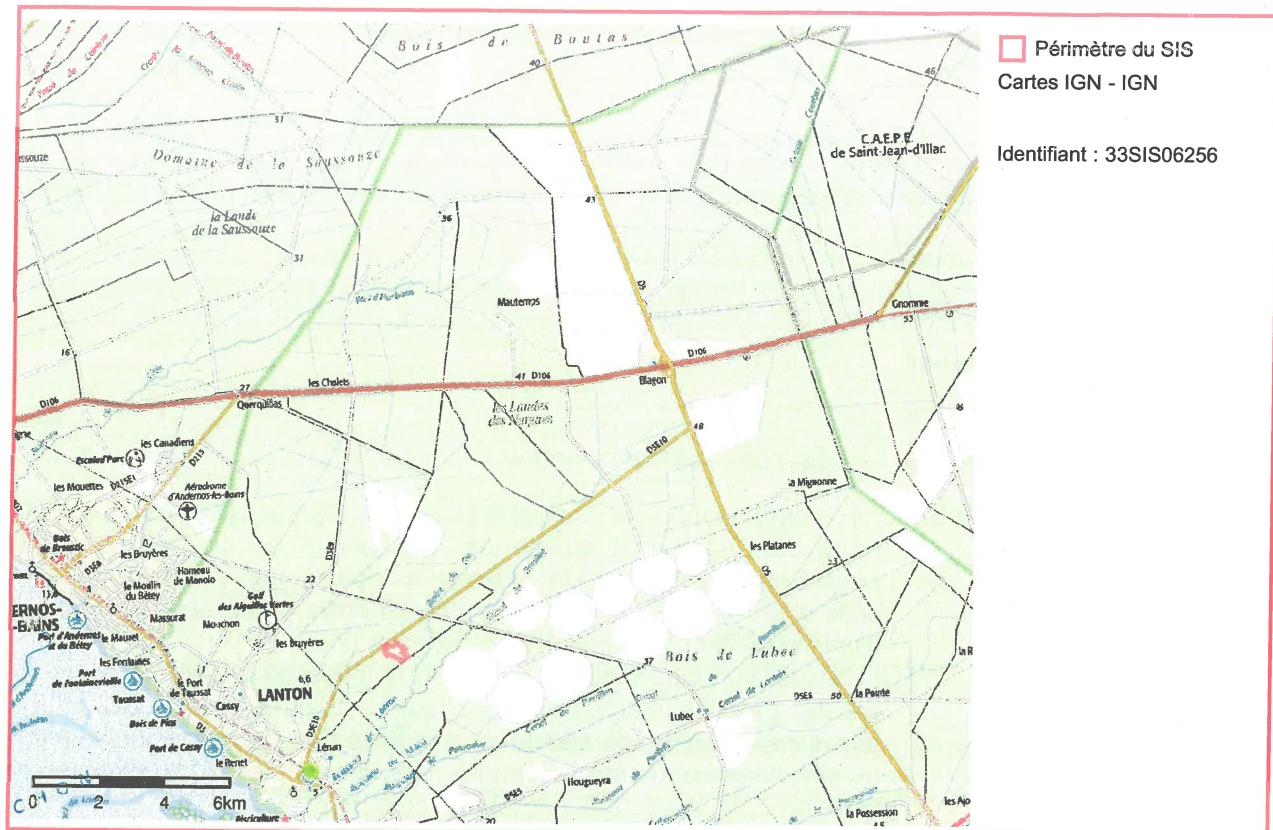
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
LANTON	C	278	23/11/2017
LANTON	C	284	23/11/2017
LANTON	C	286	23/11/2017
LANTON	C	288	23/11/2017
LANTON	C	319	23/11/2017
LANTON	C	320	23/11/2017
LANTON	C	321	23/11/2017
LANTON	C	322	23/11/2017
LANTON	C	323	23/11/2017
LANTON	C	324	23/11/2017
LANTON	C	325	23/11/2017
LANTON	C	326	23/11/2017
LANTON	C	327	23/11/2017

Documents

Cartographie





Identification

Identifiant	33SIS06286
Nom usuel	GARAGE DE LA COTE
Adresse	137 Route du Cap Ferret
Lieu-dit	Le Canon
Département	GIRONDE - 33
Commune principale	LEGE CAP FERRET - 33236
Caractéristiques du SIS	Ancienne station-service exploitée par le Garage de la Côte, au 137 route du Cap Ferret au lieu-dit "Le Canon" sur la commune de Lège-Cap-Ferret (33). Un premier récépissé de déclaration a été délivré le 31/08/1959. L'emprise du site occupe une superficie totale d'environ 870 m ² (source : www.cadastre.gouv.fr). A l'issue d'un diagnostic de pollution révélant un impact sur les sols par des produits hydrocarbonés à l'arrière du garage, l'évacuation des terres impactées a été effectuée. A la suite des travaux de dépollution du site, l'analyse de fond de fouille a montré qu'une pollution résiduelle en hydrocarbures totaux (HCT) est toujours présente dans les sols au niveau du bâtiment et en limite technique de la fouille, avec une teneur mesurée de 9440 mg/kg MS. Le mémoire de cessation d'activité a été remis en mai 2013, jugé incomplet par l'Inspection des Installations Classées.
Etat technique	Site nécessitant des investigations supplémentaires
Observations	Des informations précises et complémentaires peuvent être obtenues en consultant la fiche BASOL correspondante sur " http://basol.developpement-durable.gouv.fr/ ".

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	33.0437	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=33.0437

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques potentiels, à gérer
Commentaires sur la sélection	Pollution résiduelle en hydrocarbures présente dans sols après travaux

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	365263.0 , 6409452.0 (Lambert 93)
Superficie totale	1237 m ²
Perimètre total	147 m

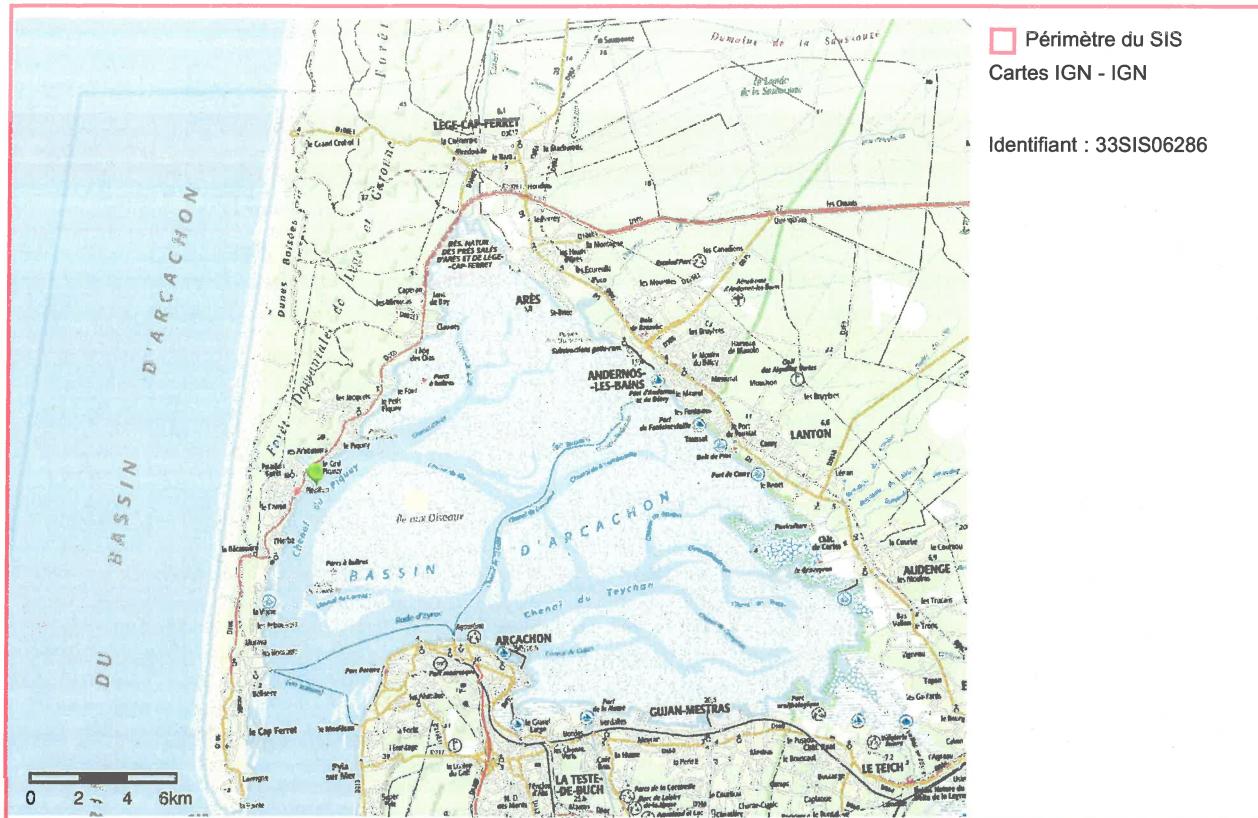
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
LEGE CAP FERRET	DV	152	23/11/2017
LEGE CAP FERRET	DV	153	23/11/2017

Documents

Cartographie



Identification

Identifiant	33SIS06313
Nom usuel	Décharge de Lège
Adresse	Bredouille
Lieu-dit	Bredouille
Département	GIRONDE - 33
Commune principale	LEGE CAP FERRET - 33236
Caractéristiques du SIS	<p>Ancienne décharge d'ordures ménagères et de déchets assimilés exploitée par la COBAN (Communauté de Communes du Nord Bassin) à partir de 1981 sur la commune de Lège-Cap-Ferret (33). La décharge était autorisée par l'arrêté préfectoral du 29 juillet 1981. L'exploitant s'était engagé à fermer le site pour le 31 décembre 2004. Le site était toujours en activité en 2005, l'arrêté préfectoral du 30 mars 2005 mettait en demeure la COBAN de cesser tout apport sur son site de Lège-Cap-Ferret.</p> <p>Cette décharge est inscrite dans l'action nationale de résorption des décharges de déchets ménagers et assimilés, autorisées ou non autorisées, introduite par la circulaire du Ministère de l'Énergie et du Développement Durable du 23 février 2004.</p> <p>Le diagnostic du 25 février 2004 a montré une pollution importante de la nappe superficielle par les paramètres suivants : Demande Chimique en Oxygène (DCO), Demande Biologique en Oxygène (DBO5), ammonium et chlorures.</p> <p>La décharge a été remise en état. Le rapport de fin de travaux a été remis en juillet 2007. Suite à la visite d'inspection du 29 mai 2007, le procès-verbal de récolement a été dressé le 17 septembre 2007. Une surveillance semestrielle des eaux souterraines est prescrite par arrêté préfectoral du 3 juin 2004.</p> <p>Il est à noter qu'une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) soumise au régime de déclaration (récépissé du 07/11/2002) est implantée au nord de la parcelle. Il s'agit d'une station de transit de déchets ménagers et assimilés.</p>
Etat technique	Site traité avec surveillance, travaux réalisés, surveillance imposée par AP ou en cours (projet d'AP présenté au CODERST)
Observations	Des informations précises et complémentaires peuvent être obtenues en consultant la fiche BASOL correspondante sur " http://basol.developpement-durable.gouv.fr/ ".

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	33.0277	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=33.0277

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques potentiels, à gérer
Commentaires sur la sélection	En l'absence de mise en place de servitudes d'utilité publique (SUP) sur la décharge, le site est classé comme étant à risques potentiels à gérer.

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	369807.0 , 6417007.0 (Lambert 93)
Superficie totale	1723256 m ²
Perimètre total	8759 m

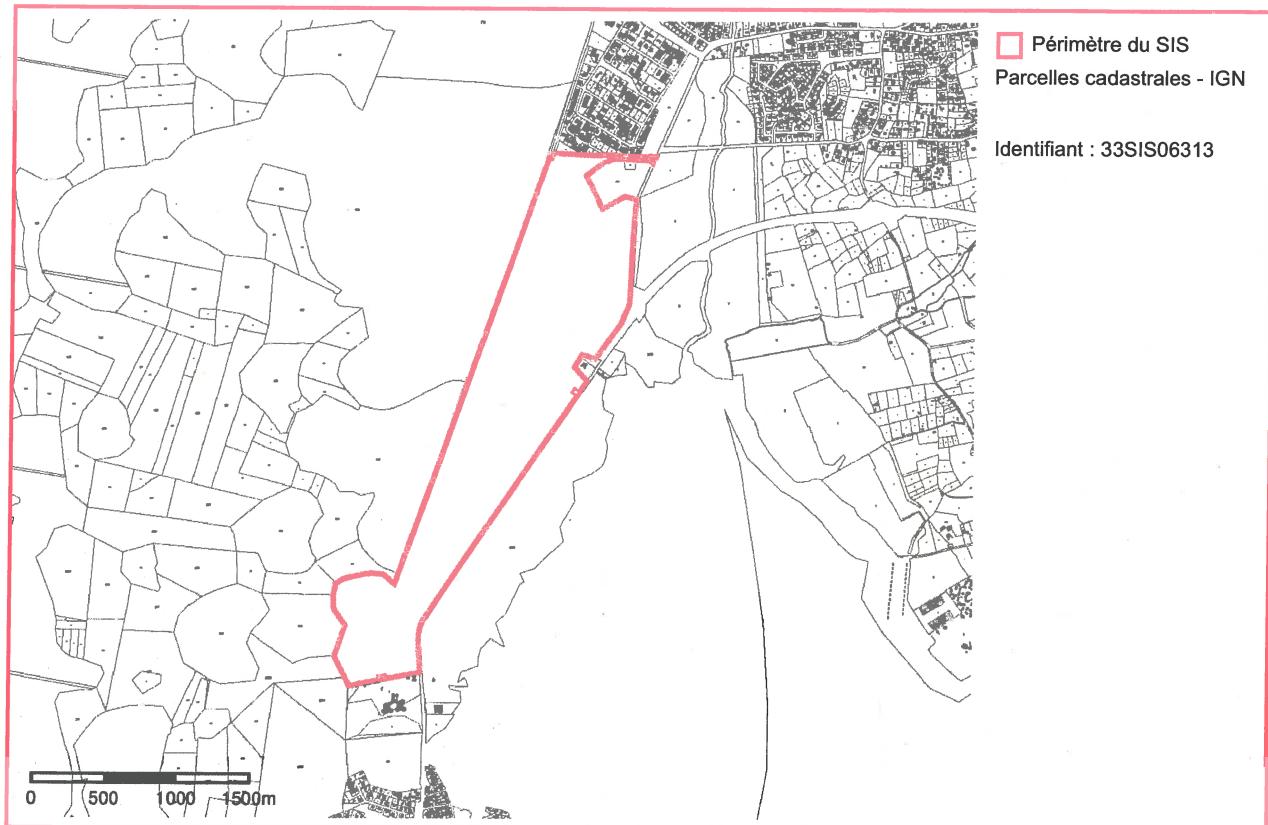
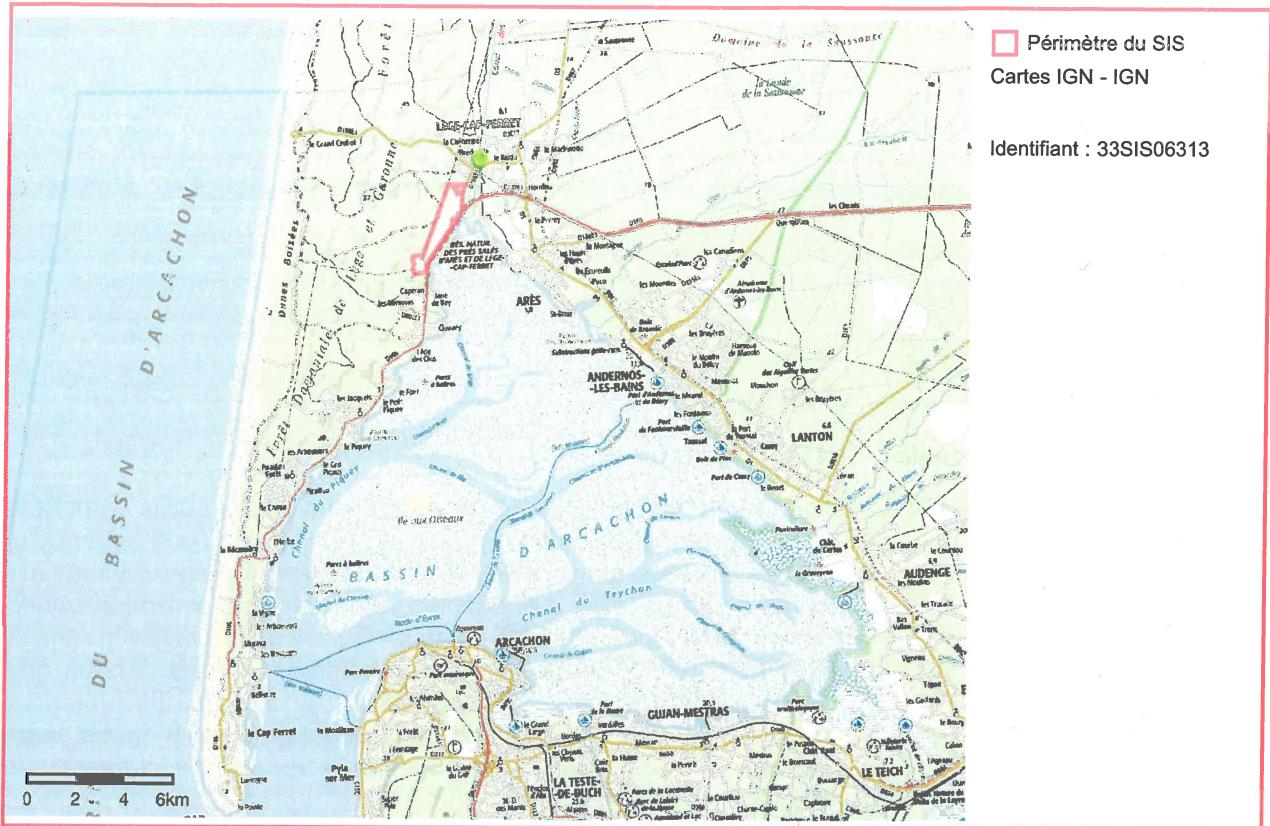
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
LEGE CAP FERRET	D	3066	16/10/2017

Documents

Cartographie





Identification

Identifiant	33SIS06225
Nom usuel	EDISUD Transports S.A.S.
Adresse	4 Route de la Moulasse
Lieu-dit	Lacanau de Mios
Département	GIRONDE - 33
Commune principale	MIOS - 33284
Caractéristiques du SIS	Ancienne décharge illicite de déchets divers située sur la commune de Mios (33). Les déchargements ont été réalisés en comblement d'un vallon, les déchets étant constitués notamment de bois (huisseries, éléments de charpente,...) et déchets verts, de métaux ferreux et non ferreux, de plastiques, d'éléments de mobilier, de boues de curage de réseaux et d'égouts, de cartons et d'emballages souillés. A noter que certains de ces déchets sont susceptibles de relever des rubriques H14 (écotoxiques), H5 (nocifs), H4 (irritants) et H13 (substance susceptible d'évoluer vers une substance énumérée ci-dessus) et doivent être considérés comme dangereux. Le stockage de déchets dans cette zone semble avoir débuté en fin d'année 2007.
Etat technique	Site mis à l'étude, diagnostic prescrit par arrêté préfectoral
Observations	Des informations précises et complémentaires peuvent être obtenues en consultant la fiche BASOL correspondante sur " http://basol.developpement-durable.gouv.fr/ ".

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	33.0265	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=33.0265

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques potentiels, à diagnostiquer
Commentaires sur la sélection	

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	391234.0 , 6401660.0 (Lambert 93)
Superficie totale	128306 m ²
Perimètre total	1603 m

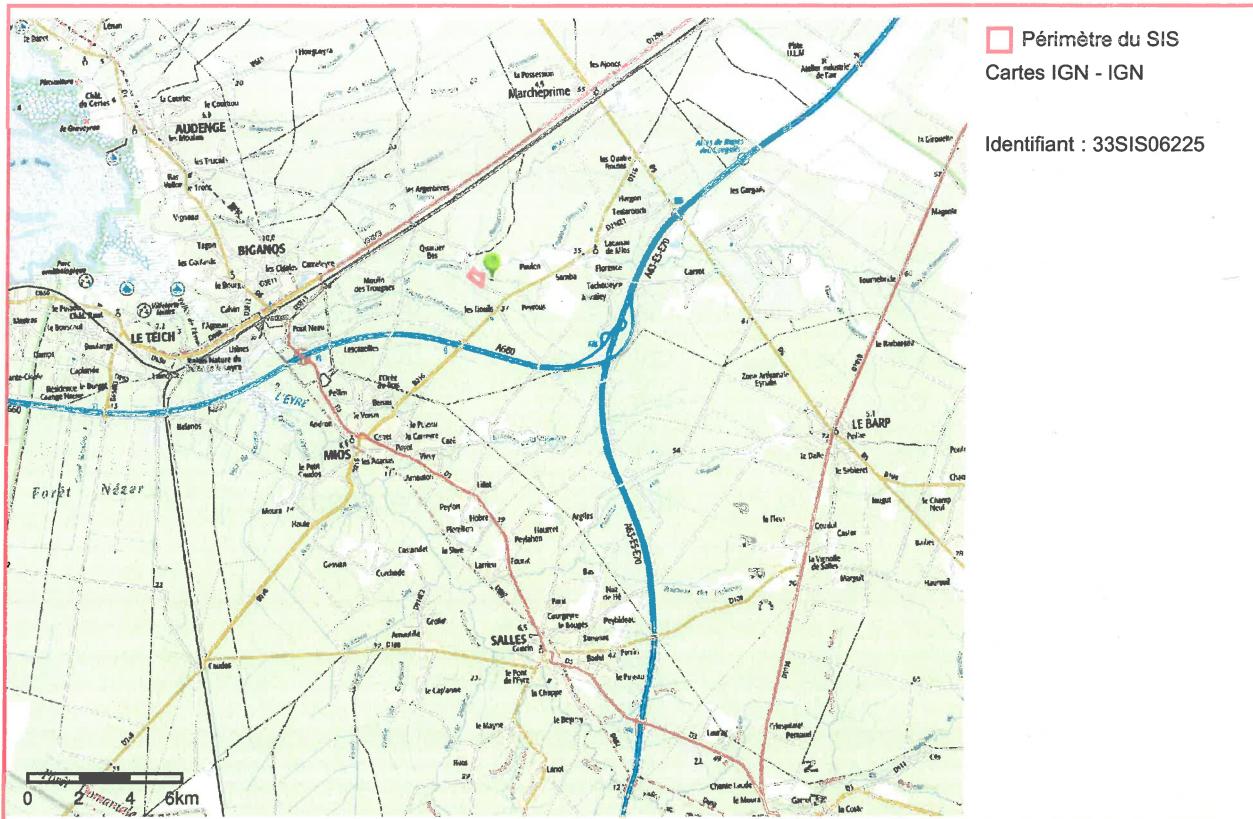
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
MIOS	CS	165	06/12/2017
MIOS	CS	164	06/12/2017
MIOS	CS	162	06/12/2017
MIOS	CS	160	06/12/2017
MIOS	CS	163	06/12/2017
MIOS	CS	161	06/12/2017
MIOS	CS	167	06/12/2017

Documents

Cartographie





Identification

Identifiant 33SIS06263

Nom usuel Décharge La Cassadotte

Adresse La Cassadotte

Lieu-dit La Cassadotte

Département GIRONDE - 33

Commune principale MIOS - 33284

Caractéristiques du SIS Ancienne décharge d'ordures ménagères et de déchets assimilés exploitée depuis 1982 par le SIRTOM du canton d'Audenge sur la commune de Mios (33). La décharge était autorisée par arrêté préfectoral du 28 avril 1982 complété par l'arrêté préfectoral du 18 octobre 1993 relatif aux cendres et mâchefers. Le site s'étend sur une superficie d'environ 4,5 ha et a accueilli approximativement 80 000 tonnes de déchets tels que des ordures ménagères, des Déchets Industriels Banals (DIB), des boues de forage, des encombrants, des déchets verts et du bois. Le site a cessé son activité en 2002 et a été repris par la Communauté de Commune du Nord Bassin (COBAN) en mars 2005 pour assurer la prise en charge de la réhabilitation.

Cette décharge est inscrite dans l'action nationale de résorption des décharges de déchets ménagers et assimilés, autorisées ou non autorisées, introduite par le circulaire du Ministère de l'Énergie et du Développement Durable du 23 février 2004.

Le rapport d'étude de 2003 fait état de deux zones de décharge, dont l'une baigne dans la nappe. Il a été décidé de purger cette dernière en transférant les déchets dans l'autre zone.

Les travaux de réhabilitation de la décharge ont été achevés en novembre 2007. Le procès-verbal de récolelement des travaux a été dressé par l'Inspection des Installations Classées (IIC) le 4 décembre 2007. Une surveillance semestrielle des eaux de la nappe superficielle est prescrite par arrêté préfectoral du 19 avril 2007.

Le terrain originel (anciennement parcelle CE284) a fait l'objet d'une division parcellaire nécessaire à la création d'un centre de transfert des ordures ménagères sur une partie des terrains purgés de déchets (parcelle CE575). Cette nouvelle exploitation étant une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) soumise au régime de déclaration (récépissé de déclaration du 19 juin 2012), la parcelle concernée n'est donc pas intégrée au SIS.

Etat technique Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usage ou servitudes imposées ou en cours

Observations L'arrêté préfectoral du 17 avril 2007 prescrit des restrictions d'usage de la décharge réhabilitée : interdictions de constructions à usage d'habitation, de travaux de voiries, d'affouillements, de sondage, de forage et de cultures agricoles, potagères et de pâturage.

Des informations précises et complémentaires peuvent être obtenues en consultant la fiche BASOL correspondante sur "<http://basol.developpement-durable.gouv.fr/>".

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	33.0283	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=33.0283

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques potentiels; à gérer
Commentaires sur la sélection	En l'absence de mise en place de servitudes d'utilité publique (SUP) sur la décharge, le site est classé comme étant à risques potentiels à gérer.

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	387499.0 , 6400524.0 (Lambert 93)
Superficie totale	52736 m ²
Perimètre total	1012 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
MIOS	CE	576	22/11/2017

Documents

Cartographie

